

SOCIETE LAC-EXPO DES FOIRES, CONGRES ET DE LA FORMATION
 En Abrégé LAC-EXPO.SA OU SFC.SA /12, avenue des Etats Unis d'Amérique-BelvédèreTunis 1002./ Tél.: 71 781 651 / Fax: 71 890 416

SFC DÉPARTEMENT FORMATION ORGANISATION DES SÉMINAIRES DE LA FORMATION ET DES CONGRÈS

Structure privée de formation
 N° d'enregistrement: 08/925/11
 E-mail: marketing@sfc-formation.com
 site web: www.sfc-formation.com.tn



THEME DU SEMINAIRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET PRATIQUE
LA PRATIQUE DU DROIT DES SOCIETES : RAPPEL DES REGLES FONDAMENTALES ET MISE EN EVIDENCE DES SITUATIONS COMPLEXES

Le 19 et 20 Juillet 2010 à l'hôtel DIPLOMAT à Tunis Lafayette

Animé par: Mr Kamel AYARI Formateur Enseignant Universitaire Expert International en Droit Privé des Affaires, Titulaire du DEA en Droit des Affaires

PRIX : 250 DT.HT soit 280 DT.TTC Par participant Ce séminaire peut bénéficier de l'avance sur TFP ou des droits de tirage pour le financement de la formation selon les conditions légales (décret 2009-292 du 02/02/2009 et l'arrêté d'application du 10/02/2009), telle que pour la formation professionnelle pratique, l'avance récupérée et déduite de TFP est 50% du SMIG par jour et par participant soit environ 125 DT x 2 jours = 250 DT.HT soit la déduction au niveau de la TFP de environ la totalité du montant payé.

Public concerné : dirigeants et cadres des entreprises / Une riche documentation est distribuée aux participants, qui reçoivent une attestation, un support de formation avec cartable, stylo, bloc note / Avec l'étude des cas évoqués par les participants vécus dans leurs entreprises

PROGRAMME 1^{ère} JOURNEE (le 19/07/2010) :

8h00 à 11h

Partie 1 : Les Règles Fondamentales du droit de société :

1. Caractéristiques juridiques générales des sociétés :
 - Sources du droit des sociétés - Caractéristiques juridiques d'une personne morale - Classification des sociétés : civiles / commerciales, de capitaux/de personnes - Contrat de société, attributs de la société - Formalités de constitution et de fonctionnement

2. Types de sociétés commerciales :

- Sociétés de personnes - Sociétés à responsabilité limitée - Sociétés par actions - Cas des sociétés faisant appel public à l'épargne

Exercice : identifier le type des sociétés décrites

3. Titres émis par les sociétés :

- Actions, obligations, titres cotés
 - Régimes juridiques et impacts pratiques

11h à 11h15mn : Pause café

11h15mn à 14h

4. Statut des dirigeants :

- conditions de nomination et de révocation -statut des dirigeants sociaux - leur responsabilité civile et pénale - délégations de pouvoirs, enjeux et caractéristiques - répartition des pouvoirs dirigeants/assemblées

Exercice : déterminer l'étendue des pouvoirs des dirigeants

5. Droits et devoirs des associés :

- droits des associés : vote aux assemblées, -distribution des bénéfices, sanction... - responsabilité des associés face aux dettes sociales

6. Règles relatives aux assemblées :

- domaines de compétence - règles relatives aux différentes délibérations - application des statuts

7. Contrôle par les organes extérieurs :

- commissaires aux comptes - AMF

14h 00 : Déjeuner

PROGRAMME 2^{ème} JOURNEE (le 20/07/2010) :

8h 00 à 11h

Partie 2 : Les Situations complexes du droit de société

1. Panorama des récentes révisions du droit des sociétés :

2. Techniques de prises de participation et d'acquisition de sociétés :

- les cessions de titres, modalités et conséquences - particularités des OPA/OPE - quid des franchissements de seuil dans les sociétés cotées ? - la cession d'actifs - la garantie de passif, enjeux et caractéristiques

3. Aperçu des différentes méthodes de regroupement au sein des groupes de sociétés :

- qu'est-ce qu'un groupe ? - les différentes hypothèses : fusion, scission, apports partiels d'actifs - le choix de la méthode de regroupement : motifs juridiques, fiscaux, sociaux - la notion de société holding et ses obligations juridiques comptables et fiscales

11h à 11h15mn : Pause café

11h15mn à 14h

4. La transformation de la société en une autre forme juridique

- pour quelles raisons, les différents cas de figure - selon quelles conditions juridiques ? - avec quelles conséquences à l'égard des dirigeants, du commissaire aux comptes, des salariés, des créanciers ? - quelles en sont les implications fiscales ?

5. Les conventions dirigeants/société :

- la typologie des conventions réglementées en fonction des différentes formes de sociétés - la procédure de contrôle et les sanctions encourues en cas de non-respect

6. Les pactes d'actionnaires :

- définition et buts poursuivis - les pactes d'actionnaires statutaires - comment les remettre en cause ?

14h 00 : Déjeuner

Objectifs de formation : - Maîtriser les règles essentielles de fonctionnement des sociétés. - Identifier les organes de décision et l'étendue de leurs prérogatives. - Mesurer l'impact de la structure juridique des sociétés sur vos missions. - Actualiser ses connaissances en matière de vie juridique des sociétés et groupes de sociétés. - Analyser les implications juridiques concrètes des choix opérés dans leur évolution.

Bulletin d'inscription

Séminaire de formation

LA PRATIQUE DU DROIT DES SOCIETES : RAPPEL DES REGLES FONDAMENTALES ET MISE EN EVIDENCE DES SITUATIONS COMPLEXES

Société :
 Forme juridique:
 Activité:.....
 Responsable formation:
 Adresse :.....
 C P : Ville
 Pays :.....
 Tél. : Fax
 E-mail :

LES PARTICIPANTS

Je confirme la participation de la (des) personne(s) suivante(s) au séminaire de formation.

Nom et Prénom	Fonction	Tel	E-mail

Prix de participation : 250 DT.HT par participant soit 280 DT.TTC.

Montant total:DT

MODALITES DE REGLEMENT

CHEQUE VIREMENT ESPECE

A l'ordre de la société LAC-EXPO des foires congrès et formation.

12, Avenue des Etats Unis d'Amérique, 3ème étage, Belvédère, Tunis-1002

RIB N°: 10/113/108/103347/5/788/03

AGENCE STB BANK - LE BELVEDERE- TUNIS

Fait à le

Cachet de la société

Nom du signataire

NB: SVP au cas où l'activité de votre entreprise n'est pas concernée par nos envois de mails ou Fax programmés par PC, veuillez transmettre à notre e-mail ou Fax sus indiqué votre souhait de ne plus les recevoir en mentionnant par écrit la dénomination de votre société dans votre réclamation, pour nous permettre d'éliminer votre entreprise de notre répertoire.

Dénomination société à annuler du repertoire

Numéro fax à annuler du repertoire